

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-29

Objet : Acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière située entre la rue Amiral Guépratte et la rue de Tivoli.

Rapporteur: M. SCUDERI

La Ville de Metz a réalisé l'aménagement paysager du prolongement de la rue Amiral Guépratte vers la rue de Tivoli en respectant le caractère des sentiers de Queuleu.

Ces travaux permettent aux habitants du secteur de rejoindre plus facilement la rue Georges Ducrocq, la nouvelle passerelle de la Seille au niveau des Arènes, le Centre Pompidou et la gare de Metz, offrant ainsi une meilleure circulation piétonne dans le quartier.

L'extension de cette opération nécessite l'acquisition de la parcelle section PY n° 130 de 31 m² dont M. LORENZI Gérard et son épouse née DEERADJI Yasmina sont propriétaires.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 77 € le m², soit un montant estimé de 2 387 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de M. et Mme LORENZI Gérard et Yasmina ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

BAN DE PLANTIERES-QUEULEU :

Section PY – n° 130 – Chemin des Vignerons - 31 ca

dont M. et Mme LORENZI Gérard et Yasmina, domiciliés 32, chemin des Vignerons à Metz, sont propriétaires ;

- **DE REALISER** cette opération au prix de 77 € le m², soit un montant estimé de 2 387 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
 - **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
 - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ